

ABONNEMENTS PARKINGS - ANNEE 2024 RESIDENTS DE CENTRE VILLE

Conditions:

- Avoir sa résidence principale dans le centre-ville, sur les voies indiquées sur le plan annexé
- Une seule voiture par foyer pourra bénéficier du tarif « Résident ».
- Parking attribué selon la zone d'habitation

Demandeur

Madame Monsieur

Nom Nom d'usage.....Prénom

Adresse du domicile

Fixe /...../...../...../...../...../ Mobile /...../...../...../...../...../ Email :

Véhicule

1 ^{er} véhicule	Immatriculation :	Marque :	Type :
--------------------------	-------------------------	----------------	--------------

PARKINGS	MENSUEL		ANNUEL		DISPOSITIF D'ACCES
Jean Marze : 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} niveaux	15 €		165 €		Badge n°.....*
Olivier de Serres	15 €		165 €		Badge n°.....*
Pradal	15 €		165€		Badge n°.....*
Paix Liberté	15 €		165 €		Badge n°.....*
Jean Mathon	15 €		165 €		Badge n°.....*
Pécourte	15 €		165 €		Carte

* Inscrire le n° du badge d'accès au parking

Justificatifs à produire pour attester de la qualité de résident (comportant le même nom, prénom et adresse) :

- Titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- Carte d'immatriculation du véhicule
- Le dernier avis d'impôt sur les revenus avec l'adresse d'imposition = adresse de la demande
 - Le bail pour les locataires récemment installés à partir du 1er janvier de l'année N-1,
 - L'acte notarié pour les propriétaires récemment installés à partir du 1er janvier de l'année N-1.
- Une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou une attestation d'assurance habitation datant de moins de 3 mois.

Quelques règles à connaître :

- L'abonnement ne réserve pas de place définie dans le parking.
- Les véhicules stationnés sur les parkings sont sous l'entière responsabilité de leur détenteur.
- Les abonnements sont à régler en début de mois et ne sont en aucun cas remboursables. Au-delà d'un mois de retard de paiement, la carte d'accès au parking sera bloquée.
- Tant que le régisseur n'aura pas été informé de l'arrêt de l'abonnement et que le dispositif d'accès n'aura pas été restitué, l'abonnement sera automatiquement reconduit et dû au régisseur. Pour le remplacement du badge ou de la carte d'abonnement, la somme de 10€ sera facturée.
- **Les parkings Paix Liberté et Jean Mathon** sont accessibles de 7 h à 21 h (7h30 à 21 h le dimanche) avec des sorties possibles à toute heure.
- **Le parking Pecourte** : le détenteur de l'abonnement n'est pas garanti d'avoir une place disponible

Paiement :

- Numéraire
- Chèque (à l'ordre du Régisseur des recettes du stationnement)

MENSUEL - n° PRZ : * Ne pas remplir, réservé à l'administration

Janvier *	Février *	Mars *	Avril *	Mai *	Juin *	Juillet *	Août *	Sept. *	Octobre *	Nov. *	Déc. *
.....

ANNUEL - n° PRZ : * Ne pas remplir, réservé à l'administration

Du	Au	N° du PRZ *
.....

- Je renouvelle mon abonnement Je ne renouvelle pas mon abonnement

Toute fausse déclaration ou tentative d'utilisation frauduleuse du statut « Résident » entrainera la résiliation immédiate du droit de stationnement

Date :

Signature de l'abonné :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé mis en œuvre par le service de la police municipale d'Aubenas afin de faciliter la gestion du stationnement réglementé sur le territoire de la commune. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents des parkings et de la police municipale. Les données sont conservées pendant le temps de la validité de votre abonnement. Vous pouvez :

- accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
- retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.
- vous opposer au traitement de vos données.
- exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données rgpd@numerian.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.